



الإتحادية الجزائرية لكرة السلة  
Fédération Algérienne de Basket-Ball  
Algerian Basket-Ball Federation

## Règlement des Tournois

*La FABB mettra tout en œuvre pour assurer la bonne réussite de cette compétition organisée sous ses auspices et aidera les organisateurs par tous les moyens à sa disposition.*

### Devoirs des organisateurs

L'organisateur est tenu de respecter les dispositions générales des règlements.

Le club organisateur doit prévoir tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement (réservation de la salle, service d'ordre, matériel technique,.....)

Une salle devra être mise à la disposition de la Commission Technique afin de tenir la réunion d'avant tournoi avec les représentants des équipes et toutes autres réunions lors du déroulement du tournoi.

### Devoirs des équipes participantes

Les équipes qui prennent part à cette compétition devront respecter les dispositions du règlement des tournois.

Elles devront se présenter au lieu de la compétition en temps utile, assister obligatoirement à la réunion technique qui se déroulera avant le tournoi et devront coopérer en toute occasion avec les organisateurs et les représentants de la FABB.

En cas de violation de ces dispositions l'organe compétente de la FABB prendra les sanctions qui s'imposent.

### Dispositions Techniques

Pour tous les tournois les équipes seront composées de 12 joueurs, 1 Manager 1 Aide Manager, 1 et le Soigneur qui doivent être régulièrement licenciés.

Le représentant de chaque équipe devra déposer lors de la réunion technique les licences des joueurs et de son encadrement qui seront restituées à la fin du tournoi, ainsi que la liste des joueurs avec les numéros des maillots.

Seul les joueurs portés sur la liste remise à la Commission technique seront autorisés à participer aux matches du tournoi et devront conserver le même numéro de maillot.

Une équipe qui serait absente lors de la réunion technique se verra maintenue dans le programme des rencontres et une amende de 5.000,00 DA leur sera infligée et payable lors du dépôt des licences.

### La Commission Technique

La Commission technique devra fonctionner pendant toute la durée de la compétition.

**Elle est composée de trois (03) membres minimum représentant les commissions spécialisées**

Les fonctions de la Commission Technique sont les suivantes :

- Contrôle et approbation des installations de jeux, ainsi que du matériel technique prévu à l'article 4 du règlement officiel du basket-ball.
- Recueillir la liste des participants.
- Préparer les feuilles de matches.

- Approbation du personnel de la table de marque et nommer un chef de table pour chaque rencontre .
- Homologation des résultats des rencontres.
- Examen des réserves et/ou réclamation et décisions en première instance.
- Imposition de sanctions aux joueurs, entraîneurs, entraîneurs adjoint, accompagnateurs, arbitres et personnels de la table de marque qui ont violés l'esprit et la lettre des statuts et des règlements de la FABB.

La Commission technique devra établir un PV d'homologation des rencontres de la journée et des affaires qui lui seront soumis.

### **Le Jury d'appel**

Le Jury d' Appel devra fonctionner pendant toute la durée de la compétition.

**Il est composé de trois (03) membres minimum représentant le Comité Exécutif de la structure.**

La fonction du jury d'appel est de juger en deuxième instance tous appels contre les décisions de la Commission technique relatives à l'homologation des rencontres et l'imposition de sanctions.

Le Jury d' Appel devra établir un PV des affaires qui lui seront soumis.

**Son verdict est sans appel.**

## **RESERVES ET RECLAMATIONS**

Les réserves et réclamations devront être déposés tel que prévu par les règlements et confirmés **dans la demi- heure ( 1/2h) qui suit la fin de match** par une lettre explicatif des faits appuyé des frais financiers (selon barème) qui devra être déposée auprès du Président de la Commission Technique .

Dés réception de la confirmation de réserve et/ou de réclamation la Commission Technique devra immédiatement se réunir et étudier les réserves ou réclamation introduites et ce conformément aux différents règlements.

- Etablir un procès verbal de la réunion .
- Notifier immédiatement au club plaignant les décisions prises qui pourront faire l'objet d'appel auprès du Jury.

## **APPEL**

L'appel sur une décision de la Commission Technique devra se faire **dans la demi heure ( 1/2 h) qui suit la notification de la Commission Technique** , par une lettre interjetant appel sur la décision de la Commission Technique, appuyé des frais financiers (selon barème) qui devra être déposée auprès du Président du Jury d' Appel .

Dés réception d'un Appel , Le Jury devra immédiatement se réunir pour étudier l'appel introduit et ce conformément aux différents règlements.

- Etablir un procès verbal de la réunion.
- Notifier immédiatement au club plaignant la décision finale prise par le Jury d'Appel , qui sera définitive et sans appel .

**Les fonctions de la Commission technique et du Jury d' Appel se terminent par l'établissement du classement final de la compétition.**